

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°72-2026-165

PUBLIÉ LE 31 JUILLET 2026

Sommaire

DDETS / Pôle inclusion sociale et intégration

72-2026-07-22-00002 - Arrêté portant désignation des représentants du personnel et des élus des collectivités affiliées au centre de gestion au sein du conseil médical de la Sarthe en formation plénière (3 pages)

Page 3

Préfecture de la Sarthe / DCL

72-2026-06-15-00006 - AP portant extension de l'agrément n° R 18 072 0003 0 d'exploitation du centre de sensibilisation à la sécurité routière "MOBILITE CLUB FRANCE" (2 pages)

Page 7

DDETS

72-2026-07-22-00002

Arrêté portant désignation des représentants du personnel et des élus des collectivités affiliées au centre de gestion au sein du conseil médical de la Sarthe en formation plénière



ARRÊTÉ du 22 juillet 2026

OBJET – Arrêté portant désignation des représentants du personnel et des élus des collectivités affiliées au centre de gestion au sein du conseil médical de la Sarthe en formation plénière.

Le Préfet de la Sarthe
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le Code Général de la Fonction Publique;

VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

VU le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

VU le décret n°2003-106 du 26 décembre 2003 modifié relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales ;

VU l'arrêté interministériel du 4 août 2004 fixant la constitution, le rôle et les conditions de fonctionnement de la Commission Départementale de Réforme des agents de la Fonction Publique Territoriale et de la Fonction publique Hospitalière ;

VU le décret n° 2008-1191 du 17 novembre 2008 relatif aux commissions de réforme et au comité médical supérieur dans la fonction publique de l'Etat, dans la fonction publique territoriale et dans la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n°2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale ;

VU l'arrêté préfectoral n° 72-2024-07-15-00001 du 15 juillet 2024 portant désignation des représentants du personnel et des élus des collectivités affiliées au centre de gestion de La Sarthe, au sein du conseil médical de la Sarthe en formation plénière ;

VU la délibération n° 40/2026 du 2 juillet 2026 du conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Sarthe ;

VU la demande en date du 7 juillet 2026 de modification de l'arrêté de composition des instances médicales du centre de gestion ;

VU l'arrêté préfectoral n° DCPAT 2025-0204 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel LOUYER, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de la Sarthe ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la Sarthe,

ARRETE

Article 1er: L'arrêté préfectoral susvisé n° 72-2024-07-15-00001 du 15 juillet 2024 est abrogé.

Article 2 : Les représentants du personnel des collectivités affiliées amenés à siéger au conseil médical en formation plénière du centre de gestion sont les suivants :

CATEGORIE A :

TITULAIRES :

M. Laurent BAUDRY

Mme Katia CHAUFOUR

SUPPLEANTS :

Mme Isabelle DURAND
Mme Patricia GORDIEN

M. Pierre JAROUSSEAU
Mme Marie-Hélène KUHN

CATEGORIE B :

TITULAIRES

Mme Evelyne DOLEUX

M. Nicolas JARIAIS

SUPPLEANTS

Mme Paola LUBET
M. Mathieu PONS

M. Bertrand AGESNE
Mme Sabine OMONT

CATEGORIE C :

TITULAIRE :

M. Manuel JACQUIN

Mme Sophie BORDEAU

SUPPLEANTS :

M. Adrien JARRY
Mme Bénédicte JURION-LE NIVEZ
ROMET

M. Eric DERNELLE
Mme Nathalie LECHESNE

Article 3 : Les représentants des élus des collectivités affiliées au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Sarthe qui sont amenés à siéger au conseil médical en formation plénière de la Sarthe, sont les suivants :

TITULAIRES :

M. Jean-Paul BOISARD
Maire de SAINT JEAN DU BOIS

M. Dominique COMBE
Maire de VOUVRAY SUR HUISNE

SUPPLEANTS :

MME Patricia EDET
Maire de SAINT MARTIN DES MONTS

M. Pierre OUVRARD
Maire de MAYET

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Préfet du département de la Sarthe, soit hiérarchique auprès du Ministre des solidarités et de la santé, dans les deux mois qui suivent sa notification. Un recours en contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Nantes également dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé (l'absence de réponse de l'administration au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite).

Le tribunal administratif de Nantes peut être saisi 6 allée de la l'île Gloriette CS 24111 – 44 041 Nantes Cedex 01, mais également via l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Sarthe.

Article 6 : La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Sarthe et le Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la Sarthe sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet,
Le Directeur départemental de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités de la Sarthe,
et par délégation,
Le Directeur adjoint,

SIGNE

Yves-Marc GUEDES

Préfecture de la Sarthe

72-2026-06-15-00006

AP portant extension de l'agrément n° R 18 072
0003 0 d'exploitation du centre de sensibilisation
à la sécurité routière "MOBILITE CLUB FRANCE"



PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Arrêté modificatif du 15 juin 2026

Bureau de la réglementation
générale et des élections

OBJET : Agrément R 18 072 0003 0 d'exploitation du centre de sensibilisation à la sécurité routière « MOBILITE CLUB FRANCE » sis 38 avenue du Rhin à STRASBOURG (67 100), représenté par Monsieur Vincent CLEVENOT, Président de l'association MOBILITE CLUB FRANCE.

LE PRÉFET DE LA SARTHE Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code de la route, notamment ses articles L.212-1 à L212-5, L213-1 à L213-7, L223-6, R212-1 à R213-6, R223-5 à R223-9 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret du 10 juillet 2024 portant nomination de Madame Christine TORRES en qualité de Secrétaire Générale de la préfecture de la Sarthe, prenant ses fonctions le 9 septembre 2024 ;

Vu le décret du 12 juin 2025 nommant Monsieur Sébastien JALLET Préfet de la Sarthe, prenant ses fonctions le 30 juin 2025 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2026 n° DCPAT 2026-0031 portant délégation de signature à Madame Christine TORRES, Secrétaire Générale de la préfecture de la Sarthe ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2012 fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2022 modifiant l'arrêté du 26 juin 2012 fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2022 modifié portant agrément n° R18 072 0003 0 d'exploitation du centre de sensibilisation à la sécurité routière « AUTOMOBILE CLUB ASSOCIATION » sis 38 avenue du Rhin à STRASBOURG (67 100), représenté par Monsieur Vincent CLEVENOT, Président de l'association « AUTOMOBILE CLUB ASSOCIATION » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 mars 2026 relatif à la modification de l'enseigne « AUTOMOBILE CLUB ASSOCIATION » en tant que « MOBILITÉ CLUB FRANCE »

Considérant la demande présentée le 13 avril 2026 par Monsieur Vincent CLEVENOT, représentant légal de l'association « MOBILITÉ CLUB FRANCE » relative à l'ajout d'une salle pour organiser les stages et d'animateurs ;

Considérant les éléments du dossier présenté à l'appui de la demande, déclaré complet le 15 avril 2026 ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la préfecture de la Sarthe ;

Place Aristide Briand
72041 LE MANS Cédex 9
Préfecture : 08 85 32 72 72
Mél : pref-mail@sarthe.gouv.fr

1/2

A R R Ê T E

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 4 mars 2026 est modifié comme suit :

Monsieur Vincent CLEVENOT, représentant légal de l'association « MOBILITÉ CLUB FRANCE » est autorisé à exploiter sous le n° R18 072 0003 0 un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière situé ARGR (Amicale Régionale du Groupe Renault – 276 Boulevard Demorieux – 72 100 LE MANS.

Le reste de l'arrêté est sans changement.

Article 2 - La présente décision est susceptible de recours gracieux auprès du Préfet de la Sarthe (place Aristide Briand – 72041 Le Mans cedex 9), de recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur (Place Beauvau – 75800 Paris cedex 08), ou de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – BP24111 – 44041 NANTES Cédex 01) dans le délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 – Madame la Secrétaire Générale de la préfecture de la Sarthe est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Vincent CLEVENOT, représentant légal de l'association « MOBILITÉ CLUB FRANCE » et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,

signé : Christine TORRÈS

Place Aristide Briand
72041 LE MANS Cédex 9
Préfecture : 02 43 39 70 00 - Standard : 02 43 39 72 72
Mél : pref-mail@sarthe.gouv.fr

2/2